

091_2026_RH

Département des Yvelines
JOUARS-PONTCHARTRAIN

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA**.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 22
VOTANTS : 29

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MENGELLE-TOUYA – STOOS – MAGNIER – RAMALHO-CLAUDIO – GAMPACKAT – GUEZENEC – GODIN – ROQUELLE – SUTRA – BOYE – D'ASTA – GISQUET – DUBUS – LOTODE – DA COSTA – FAUCHERY – SEBASTIEN – WINTZENRIETH – DE SAINT POL – METAYER – DILASSEUR – LYNCH

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur COSTARD avait donné pouvoir à Madame SÉBASTIEN
Monsieur BOGÉ avait donné pouvoir à Monsieur GISQUET
Madame HOUTOULOU avait donné pouvoir à Monsieur MAGNIER
Monsieur LE PAVEC avait donné pouvoir à Madame LOTODE
Madame DEFRANCE avait donné pouvoir à Madame D'ASTA
Madame THOMASSET avait donné pouvoir à Madame DILASSEUR
Monsieur GOUSSEAU avait donné pouvoir à Madame LYNCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame RAMALHO-CLAUDIO

RESSOURCES HUMAINES

Création et suppression de postes – mise à jour du tableau des effectifs

Le responsable du Centre Technique Municipal (grade de technicien principal de 2^{ème} classe) a quitté la collectivité cet été. Dans le cadre de la réorganisation de ce service son poste ne sera pas remplacé, en revanche un poste d'agent technique polyvalent affecté au service voirie va être créé, sur le grade d'adjoint technique.

De plus, considérant l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude 2026 pour l'accès au grade de rédacteur territorial établie au titre de la promotion interne, il convient de modifier le grade du poste de gestionnaire administrative et financière du service technique, actuellement sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Enfin, le service urbanisme a accueilli pendant 6 mois une stagiaire en Master 1 Urbanisme et aménagement. A l'issue de ce stage, la commune a accepté qu'elle continue son apprentissage en Master 2 afin de renforcer le service, pour une durée d'un an.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;
Vu l'article L. 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8 ;
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;
Vu le tableau des effectifs ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances du 15 septembre 2026 ;
Vu l'information auprès du CST le 24 septembre 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

091_2026_RH

- **DECIDE** de la suppression de :
- Un poste permanent à temps complet de technicien principal de 2^{ème} classe ;
 - Un poste permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- **DECIDE** de la création de :
- Un poste permanent à temps complet d'adjoint technique, ouvert aux fonctionnaires ou aux contractuels ;
 - Un poste permanent de rédacteur
 - Un poste non permanent d'apprenti
- **DECIDE** de mettre à jour le tableau des effectifs.

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit
Ont signé au registre, le Maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance


Hélène RAMALHO-CLAUDIO
Acte exécutoire
Mis en ligne le : 30 SEP. 2026


Le Maire
Thomas MENGELLE-TOUYA


Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

TABLEAU DES EFFECTIFS au 24/09/2026

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 078-217803212-20260924-091_2026_RH-DE



	Ancien effectif	Nouvel effectif	Titulaire	Contractuel	Non pourvu	dont TNC
Postes permanents						
Filière administrative						
DGS	1	1	1			
Attaché	2	2	1	1		
Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	1			
Rédacteur principal de 2ème classe	4	4	2	2		
Rédacteur	3	4	3	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	3	2	2			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	3	3	2	1		1
Adjoint administratif	8	8	7		1	1
	25	25	19	5	1	2
Filière Technique						
Ingénieur	1	1	1			
Technicien principal de 2ème classe	1	0	0			
Adjoint Technique Principal 1ère classe	2	2	2			
Adjoint Technique Principal 2ème classe	8	8	8			
Adjoint Technique	20	21	7	12	2	
	32	32	18	12	2	0
Filière sociale						
Atsem Principal 1ère classe	4	3	3			
Atsem Principal 2ème classe	2	3	3			
	6	6	6	0	0	0
Filière Animation						
Animateur	1	1	1			
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2	2	2			
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	5	5	4		1	
Adjoint d'Animation	22	22	8	12	2	4
	30	30	15	12	3	4
Filière Police Municipale						
Brigadier Chef Principal	2	2	2			
Gardien-brigadier	1	1	1			
	3	3	3	0	0	0
Filière Culturelle						
Bibliothécaire principal	0	0				
Assistant de conservation du patrimoine et des biblio.	2	2	2			
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	1	1			1
Adjoint du Patrimoine	1	1	1			
	4	4	4	0	0	1
Total emplois permanents	100	100	65	29	6	7
Postes non permanents						
Ingénieur ou Attaché PVD	0	0				
Apprenti	2	3		2	1	
Agent Technique	2	2		2		
Agent d'animation	1	1		1		
Agent administratif	2	2		2		1
Agent du patrimoine	3	3		3		3
Total emplois non permanents	10	11	0	10	1	4
Total Général	110	111	65	39	7	11